

Facturation 2026/2027 Document comptable

1/ Restauration :

Attention : changement dans la facturation de la cantine (voir fiche des tarifs)

Elle sera faite sous forme de forfait comprenant un nombre « d'absences offertes à l'année ».

Pour les DP1 / 2 / 3/ en cas de dépassement du nombre de repas réels pris / ceux facturés dans le forfait, les repas en plus seront facturés, au tarif de 7, 10 euros.

Pour les inscrits en DP4, aucune régularisation en fin d'année.

Nom	Prénom	Classe	DP 1j/sem	DP 2j /sem	DP 3j /sem	DP 4j /sem	Externe *

* Repas occasionnels ou pas de cantine
DP = Demi-Pension

Prix repas : 7, 10 € en occasionnel ou du repas complémentaire en cas de dépassement du forfait (DP1 / 2 / 3)

2/ Contribution (cocher votre choix) : contribution minimum 420 € (sauf convention spéciale – à voir avec la directrice)

Pour rappel la contribution des familles finance majoritairement l'immobilier de l'école.

☐ 420 € /an
 ☐ 450 € / an
 ☐ 475 € / an

En choisissant un tarif plus élevé, vous permettez l'aide financière envers d'autres familles et vous contribuez à améliorer notre financement des travaux

3/ Choix de mode de paiement

Merci d'indiquer ci-dessous, uniquement si vous souhaitez modifier votre mode de règlement actuel.

.....

4/ Fourneaux économiques - aides pour le prix du repas (habitants de Rennes ou St Jacques de la lande)

Un dossier vous sera remis d'office dès la rentrée si vous bénéficiez déjà de l'aide cette année, ainsi que la grille des bénéficiaires selon le quotient CAF .